

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier à 19h00, le conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie, salle du conseil, après convocation légale.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MAZE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

MEMBRES PRESENTS : 11

Étaient présent(e)s :

ADAM Sébastien – DE BOURSETTY Olivier – GUERARD Amélie – JOLY Catherine – LEMARCHAND Isabelle – LE PELLETIER David – MARIE Christophe – MAZE Jean-Paul – OZOUF Jean-Pierre – PEYRACHE Caroline – VAISSAIRE Anne-Valéry

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme Carole GOSSWILLER à Mme Isabelle LEMARCHAND
Mme Floriane BELLEGUIC à Mme Catherine JOLY
Mr Didier LALANNE à Mme Amélie GUERARD
Mr Emerich ESVAN à Mr Jean-Paul MAZE

Absent excusé : 0

Madame Isabelle LEMARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- Plan de déplacements du Cotentin
- Fleurissement 2021
- Délibération autorisant le Maire à ester en justice
- Informations diverses
- Questions diverses

2021-01 PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN

La communauté d'agglomération du Cotentin a l'obligation réglementaire de réaliser un plan de déplacements urbains (DPU), en tant d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), valable sur son ressort territorial. Il s'agit d'une démarche de planification territoriale visant à tendre vers une mobilité durable, à la fois stratégique et opérationnelle, qui vise à :

- permettre une meilleure circulation des biens et des personnes
- réduire l'impact environnemental des déplacements motorisés
- améliorer la qualité de vie des habitants
- sécuriser les déplacements
- diminuer les coûts de déplacement
- répondre aux attentes d'une population en vieillissement
- éviter l'étalement urbain

La communauté d'agglomération a souhaité appeler cette démarche « plan de déplacements du Cotentin ».

Monsieur Olivier DE BOURSETTY informe que notre commune, en tant que Personne Publique Associée, est appelée à émettre un avis sur celui-ci.

Pour faciliter le débat, la communauté d'agglomération a fourni : deux tomes du plan de déplacements, le compte-rendu de la conférence des Maires du 5 décembre 2020 et un lien vers une vidéo animée. Tous ces documents ont été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier DE BOURSETTY, le conseil municipal,

- **ÉMET** un avis favorable au plan de déplacements du Cotentin

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-02 FLEURISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente un devis de l'association FIL&TERRE de Bretteville (anciennement Ets LIOT) correspondant au fleurissement 2021 de la commune.

La commande pour les emplacements suivants : Mairie, parking de l'école, camping, maison médicale, cimetière, représente la somme de 1 230.00 €.

Pour information, le fleurissement en 2014 représentait la somme de 5 077.00 € (somme qui était couverte par les taxes de séjour).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** le devis de l'association FIL&TERRE d'un montant de 1 230.00 € correspondant au fleurissement 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03 DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ESTER EN JUSTICE

Monsieur Olivier DE BOURSETTY informe le conseil municipal que trois requêtes sont en cours pour des dossiers de permis de construire :

1^{er} dossier : BUHAN c/ COMMUNE DE BRETTEVILLE, permis de construire AUGÉARD (numéro de dossier 2001327-2, courrier du 23/07/2020)

2^{ème} dossier : MANCHE NATURE c/ COMMUNE DE BRETTEVILLE, permis de construire LAPLACE (numéro de dossier 2002079-2, courrier du 21/12/2020)

3^{ème} dossier : Déféré préfectoral c/ COMMUNE DE BRETTEVILLE, permis de construire LAPLACE (numéro de dossier 2002529-2, courrier du tribunal administratif du 18/01/2021).

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans ces dossiers auprès du Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif

- **DE DÉSIGNER** comme avocat Maître David GORAND, avocat à CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour défendre la commune dans ces affaires

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

- LOCATION DE PELLES : Monsieur le Maire informe les membres présents que nous allons signer un contrat de mise à disposition de matériel avec la société BEAUSSIRE de CATZ (50500). Ce contrat, sans engagement, concerne la location de deux pelles : une mini-pelle de 6T à pneus et une mini-pelle de 2.6T. Le matériel sera déposé à l'atelier municipal et sera facturé, à l'heure, uniquement à l'utilisation par notre service technique.
- EAUX DE PLUIES, IMPASSE DES ROQUES : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie concernant des problèmes d'évacuation d'eaux de pluies impasse des Roques. La municipalité va fournir le matériel afin que les travaux soient réalisés par les habitants demandeurs.
- LA BELLE MER : Monsieur le Maire évoque un rendez-vous avec l'exploitant de « La belle Mer ». Celui-ci a sollicité la collectivité afin d'obtenir une annulation de loyer pour son commerce pour cause de fermeture COVID-19.
- ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES : Les élections auront lieu au mois de Juin 2021. Suite à une information de la Préfecture, une demande de dérogation a été faite pour réaliser ces élections à la salle de la Chènevière. L'organisation demandée est la mise en place de deux bureaux de vote distincts.
- TERRAIN DE LA HOUGUETTE : Monsieur le Maire informe qu'un habitant de Bretteville est prêt à vendre à la commune un terrain à la Houguette. Ce terrain compléterait les terrains pour la fête de Bretteville. Une négociation est en cours.
- FRESQUE À L'ENTRÉE DE BRETTEVILLE : Un projet va être proposé à la commune par deux artistes Brettevillais, BABY K et Miss Gribouillis, pour le renouvellement de la fresque à l'entrée de la commune.
- CONSEIL MUNICIPAL : le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 25 février 2021 à 19h00.
- RÉUNION DE GROUPE : la prochaine réunion de groupe aura lieu le jeudi 11 février 2021 à 19h00.
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : Les bénévoles ont bénéficié d'une formation par la bibliothèque départementale de la Manche pour la mise en place de la « boîte à sel ». Une information sera faite aux Brettevillais par le biais du Bretteville infos et du 4 pages.
- PRESSES : Une demande de rendez-vous est faite auprès de la Presse de la Manche et de la Manche Libre pour évoquer la disponibilité des locaux de la MAM.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Anne-Valéry VAISSAIRE : Avant l'entrée de Bretteville, des voitures sont souvent garées sur le trottoir gênant la circulation des piétons. Serait-il possible d'évoquer le problème avec la commune de Digosville ? Monsieur le Maire va prendre contact avec le Maire de Digosville.

La séance est levée à 20h51.